

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 17 juin 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (26) : Antoine TAHOSES, Jean Louis LACUBE, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Jean Pierre INGLES, Jacky COLL, Michel SANTANACH, Pascal TISSANDIER, Frédéric BES, Jean Louis SARDA, Jean Luc SEGUY, Daniel MARIN, Yves DOURLIACH, Georges VICENS, François DELCASSO, Michel POUDADE, Pierre BATAILLE, Joëlle CORDELETTE, Alain BOUSQUET, Jean Louis BRUNET, Michel GARCIA, Jean Louis DEMELIN, Jean Louis CARRERE (procuration à Jean Louis Sarda, Michel SARRAN (procuration à Pascal Tissandier), Jean luc MOLINIER (procuration à Alain bousquet), Katell MATET (procuration à Jean Luis Demelin)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Jean Pierre Peugot, Mathieu Altadill, Michel Batllo

Date de convocation : 5 juin 2019

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Tarifs piscine et complexe de Matemale 2019

Le Lundi 17 juin 2019 à dix-sept, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a pris la gestion du complexe et piscine de Matemale depuis le 1^{er} mai 2018.

Le Président explique que les tarifs ont été votés au dernier conseil communautaire.

Le Président explique qu'il faut apporter quelques précisions qui sont présentés au Conseil (en rouge)

Piscine - Jacuzzi :

	ADULTE individuel	10 entrées ADULTE	7 jours consécutifs	ENFANT (15 ans compris) individuel	10 entrées ENFANT
Piscine Jacuzzi	5 € journée	45 €	30 €	3.50 €	30 €
Carte saison	80 €			40 €	
Groupe enfants de 5 à 15 ans (compris)	4 € par adulte au-delà d'un adulte pour 10 enfants Accompagnant : 1 gratuité par groupe de 10 enfants			2.50 €	
Elève primaire, maternelle et ALSH	Gratuit pour : Personnel (communauté de communes et éducation nationale) ou bénévole accompagnant dans la cadre d'une sortie scolaire ou ALSH			Gratuit dans le cadre d'une sortie scolaire ou ALSH Gratuit hors cadre scolaire et ALSH avec carte multi loisirs ou carte piscine décernée par la Communauté de communes	

Enfant de moins de 3 ans : gratuit

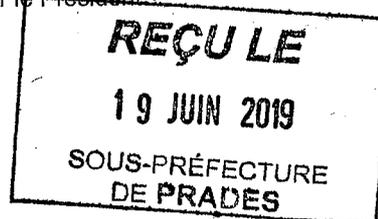
Entrée piscine pour les cours particuliers de natation réalisés par un indépendant maitre-nageur : prix de l'entrée cf tableau ci-dessus. Signature obligatoire d'une convention (gratuite) entre le maitre-nageur de la Communauté de communes et la Communauté de communes, réalisation des cours de piscine en dehors de ses heures de travail et de surveillance dans le cadre de son emploi à la Communauté de communes. Signature d'une convention par le Président ?

Location ligne d'eau :

- 18 €/h
- 9 € la demi-heure

Bain chaud, Hammam, Sauna :

- Adulte : 5 €
- Enfant (jusqu'à 15 ans compris) : 3.50 €
- Moins de 3 ans : Gratuit



Salle de Musculation :

La séance	10 séances	Abonnement mensuel	Abonnement trimestriel	Abonnement annuel	Abonnement annuel avec piscine l'été et bain chaud l'hiver
5 €	35 €	40 €	80 €	120 €	150 €

Location salle :

- 10 €/ jour (8h – 20h) avec cautions (150 € et 50 € pour le ménage). Signature convention par le Président
- 50 €/soirée (18h – 2h00) avec cautions (150 € et 50 € pour le ménage). Signature convention par le Président

Forfait équipement (groupements sportifs) :

	½ journée	journée
Stade - vestiaires	46 €	61 €
Tous équipements	61 €	91 €

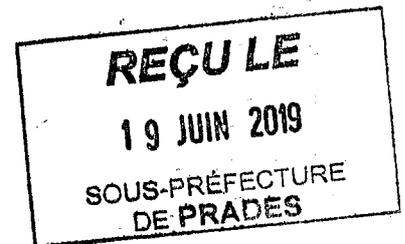
Pour les associations sportives du territoire : forfait « annuel stade vestiaires salle polyvalente » à 80 €. Signature d'une convention par le Président.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE A L'UNANIMITE :

- de valider les tarifs et propositions ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer toutes conventions citées ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Llagonne, le 17 juin 2019

Jean Louis DEMELIN
Président



Demelin